



Danielle Donet-Vincent,
De soleil et de silences.
Histoire des bagnes de Guyane

[Avant-propos](#)

[Introduction](#)

[Conclusion](#)

format 15,5x24 cm, 550 pages, ISBN 2-910828-26-3, 25 euros
© Boutique de l'Histoire éditions, 2003
Ouvrage publié avec le concours du Conseil Régional de la Guyane

Le présent ouvrage retrace l'histoire mouvementée des bagnes de Guyane et présente une abondante iconographie inédite, issue des archives des Jésuites et de fonds privés récemment mis au jour.

La prise en compte, pour la première fois, des archives de la Compagnie de Jésus, restitue à cette histoire une dimension essentielle dont elle avait été totalement amputée jusqu'ici.

Les Jésuites ont, en effet, été les seuls aumôniers exclusifs de la transportation. Appelés à participer à la mise en œuvre de ce châtiment, ils ont été des témoins impuissants, plus que des acteurs du processus. Leur correspondance, en particulier, qui couvre la période de 1852 à 1874, dévoile l'existence de tout un courant de réflexion sur l'intérêt de la peine et dit une véritable foi en la capacité de redressement du condamné, sentiments et convictions que les membres de l'Administration pénitentiaire ont été loin de partager, si l'on en juge par les actes.

Les bagnes prennent, par ces documents, leur place pleine et entière dans l'histoire de la Guyane, en même temps que se dévoile l'image de la colonie dans l'esprit des Français de l'époque. La République de l'An I avait été la première à imprimer officiellement à cette image le profil de « guillotine sèche » qui sera parachevé par la seconde République, par le second Empire, puis par la III^e République.

Au bout de cette aventure coloniale autant que pénitentiaire, l'Armée du Salut portera sur les condamnés un regard proche de celui des Jésuites, cherchant à restituer aux « bagnards » une part de cette humanité dont le châtiment les avait dépouillés. Cette démarche fera le succès de son entreprise.

L'action politique sera nécessaire pour faire disparaître les bagnes de Guyane. Gaston Monnerville sera le champion de l'abolitionnisme, soutenu dans sa démarche par l'Armée du Salut puis, de façon inattendue, par les secousses de la seconde Guerre mondiale. Au bout du compte, la réflexion sur le châtiment et sur le condamné, si bien exprimée par les Jésuites et par l'Armée du Salut, paraît cependant loin d'avoir emporté la partie.

Danielle Donet-Vincent, docteur en histoire, est spécialiste de l'histoire de la transportation coloniale. Elle a été membre du groupe de recherche sur les prisons de la République, dirigé par Robert Badinter et Michelle Perrot à l'EHESS. Sa maîtrise, publiée en 1992, portait sur la fin du bagne. Elle a poursuivi sa recherche et participé, depuis, à de nombreux colloques et publié plusieurs articles sur le sujet.

Avant-propos

N'est-il pas à la fois présomptueux et téméraire de chercher à réécrire une histoire des bagnes de Guyane ? Tant de choses ont été dites sur le sujet, qui vont du meilleur au pire, qu'il y a sans doute, outre cela, une part d'obstination dans ce cheminement sur les traces d'un mode de punir resté inscrit dans le droit français pendant près d'un siècle.

Au-delà des motivations et curiosités personnelles, il s'avère, en réalité, que des documents inédits sur cette page de notre système punitif existent encore, et que nous les avons exploités ici pour la première fois.

En effet, les archives de la Compagnie de Jésus, dûment répertoriées par Sylvie Clair comme pouvant contenir des documents se rapportant à la transportation en Guyane, n'avaient jamais été ouvertes lorsqu'il avait été question du bagne. Nous pouvons nous interroger sur cet oubli qui s'apparente à une mise à l'écart, alors que les Jésuites ont été les seuls aumôniers exclusifs de la transportation, et qu'ils ont été, à ce titre, partie intégrante de la mise en place puis du fonctionnement de cette peine. La prise en compte, pour la première fois, de ces archives inédites, nous a permis de restituer à l'histoire du bagne de Guyane une dimension dont elle avait été totalement amputée jusqu'ici.

Le point de vue, les observations, les propositions des aumôniers sur ce monde en marge du monde, dans les temps fondateurs du système, puis dans celui, tragique, de l'effacement de la Guyane au profit de la Nouvelle-Calédonie, apportent aux documents des archives administratives publiques cette épaisseur humaine qui leur fait si largement défaut, et livrent, nébuleuse douloureuse, le fourmillement des vies jetées dans la Colonie.

Mais ces documents, superbes tant dans leur fond que dans leur forme, vont plus loin que le quotidien et l'aspect matériel du châtiment : ils dévoilent, avec force, tout un courant de réflexion sur la nature de la peine ; ils témoignent, avec une sincérité qui ne saurait être mise en doute, d'un regard autre sur le coupable ; ils montrent, à côté, parfois contre le courant dominant dont les pouvoirs publics se sont fait les champions, d'une autre idée de la justice. Ces documents, naturellement porteurs des doctrines du catholicisme, disent néanmoins une véritable foi en l'homme condamné, sentiment et conviction que les responsables de l'Administration pénitentiaire ont été loin de partager, si l'on en juge par les actes et les propos.

Par ces documents nouveaux, une autre vision du bagne se dessine, dans laquelle apparaissent la terre de Guyane, ses habitants, tant Indiens que descendants d'esclaves, et « petits blancs » imbus de leur appartenance raciale autant que sociale. Par ces documents, l'humanité des condamnés, des surveillants et fonctionnaires civils de ce qui va devenir l'Administration pénitentiaire transparaît, avec ce que cela implique de travers, de faiblesses, de fautes, voire de crimes, mais aussi de dévouement, d'attachement, de désespoir. Il ne s'agissait cependant pas d'écrire une histoire des Jésuites au bagne, ni une page de l'histoire de la Compagnie de Jésus en Guyane.

Il ne s'agissait pas non plus de réécrire ce qui avait déjà été dit sur l'histoire du bagne, en se contentant d'y adjoindre une page fondamentale jusque-là manquante. Si certains des ouvrages jusqu'ici publiés, ou réédités, demeurent incontournables, tant ils ont apporté de lumière sur ce châtement, tant ils ont exhumé de documents dormant dans un ensemble de fonds très vaste, tant ils les ont éclairés de leur analyse, la recherche s'est poursuivie depuis, s'enrichissant, comme ici, de sources nouvelles, tant publiques que privées, et également d'une réflexion qui s'est développée, en particulier sous l'impulsion de groupes de recherche pluridisciplinaire, dont celui conduit par Robert Badinter et Michelle Perrot à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, groupe auquel nous avons appartenu pendant deux ans, au début des années 1990. Les travaux sur les peines se sont poursuivis, indépendamment de ce groupe, et après qu'il eût cessé de fonctionner, et les publications ont alimenté une réflexion et une évolution de la pensée, déplaçant la position de l'observateur, débouchant sur des perspectives qui n'avaient peut-être pas été vues jusqu'ici, tout cela, sans doute, dans le sillage lointain mais toujours plein de turbulences du Surveiller et punir de Michel Foucault.

Il n'était pas non plus question de philosophie du châtement - qui a donné lieu à diverses publications - et qui relève d'un domaine dans lequel nous n'avons pas reçu de formation spécifique - mais d'une approche qui voudrait tendre vers la différence.

Le sujet, jusqu'ici traité à la manière magistrale du monde universitaire ou, plus souvent, saisi par la recherche et l'exploitation intentionnelle de ses composantes spectaculaires ou morbides, a été plutôt situé sur une voie moyenne, n'excluant pas la rigueur intellectuelle, sans pour autant passer sous silence le vécu quotidien dont les évolutions, précisément, disent ce que nous recherchons : le regard/les regards sur le coupable et sur la punition, d'une part, et, d'autre part, ses effets sur l'homme et sur la masse des individus. Si la mort et la souffrance s'inscrivent dans les pages qui suivent, elles n'en constituent pas la trame fondamentale : elles seront exposées, commentées, telles qu'elles le furent au moment des faits par certains observateurs se trouvant au cour de la transportation ; elles ont été mises en rapport avec les situations générales des époques concernées de façon à les replacer dans leur contexte. La mort et les souffrances rencontrées dans les pages qui viennent sont celles d'une société et d'une époque autres que les nôtres. Elles ont cependant été mises en rapport avec notre réflexion d'individu du XXI^e siècle qui cherche, au-delà des peines anciennes, et du cas de la transportation en Guyane, à saisir les raisons, les origines, peut-être, des difficultés et distorsions de notre système carcéral actuel, bien que dans ses objectifs comme dans son organisation le bagne ait été parfaitement différent de la prison.

Nous avons fui également le cas spectaculaire, la figure mythique du bagnard célèbre, pour nous en tenir à une vision générale, à un ensemble de vies croisées, compressées, serait-on tenté d'écrire, par un système. Nous avons avancé à la recherche d'un processus. C'est une transportation à l'assaut de la Guyane et gestionnaire de milliers de vies que nous avons cherché à voir, essentiellement dans le temps de sa gestation et à ses débuts, puis dans le temps de son effacement, ces moments étant particulièrement révélateurs de l'évolution - ou de l'immobilisme - de la pensée en matière de châtement, et révélateurs aussi des rapports entre la métropole et sa colonie d'Amérique du Sud, rapports sans lesquels le bagne ne peut se lire dans sa globalité.

Car, en effet, pourquoi considérer le bagne colonial uniquement dans une sorte de filiation de nos châtements métropolitains, sans rupture, ou presque, entre le temps des galères et celui de la transportation ? Il nous est apparu que le tournant de la révolution de 1789, dont le rôle dans la constitution de notre système pénal et carcéral est d'une force et d'une modernité incontestables et incontestées, a, en dépit d'un continuum certain dans l'institution du bagne, engendré une évolution dans le regard porté sur le coupable et sur la peine elle-même, tout en déterminant, pour plusieurs siècles encore, un rapport spécifique entre la métropole et sa/ses colonies.

Il a fallu le long mûrissement de tout un courant de pensées philosophiques, enrichi, bousculé, approprié, détourné peut-être par les secousses de la vie politique et de nécessités économiques, pour que la transportation outre-mer voie le jour, poussée par la fracassante année 1848. Et cette évolution a trouvé sa légitimité naturelle, sinon sa source, dans une des réalisations de la grande Révolution, dont 1848, comme, plus tard, la III^e République s'est sans cesse réclamée : la déportation en Guyane. Ce geste lui-même découlait de différents facteurs et, parmi ceux-ci, la conception générale de la Colonie et de l'homme colonisé est essentielle. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de chercher à replacer le plus possible la transportation dans l'histoire de la Guyane et de lui adjoindre la description d'un temps qui nous paraît fondateur : celui de la déportation des révolutionnaires. Sous-tendant ce déplacement du regard vers la Colonie, demeure la notion d'utilité de l'individu puni - et, au-delà, du « pauvre » - dans la société, ce qui n'exclut pas la notion de travail châtement, à l'image de ce qu'il est dans la Genèse.

Le temps final du bagne colonial, pour sa part, s'éclaire du témoignage direct de deux de ses acteurs essentiels : Charles Péan, responsable de l'action de l'Armée du Salut en Guyane, qui mit sur pied un véritable service social d'aide et de rapatriement, et de réinsertion par le travail, et qui, en raison de son succès avant-guerre, fut chargé des rapatriements des transportés, après la Seconde Guerre mondiale ; il s'éclaire aussi de celui de Gaston Monnerville, député de la Guyane, Guyanais lui-même, rapporteur du projet de loi sur l'abolition de la transportation.

De plus, l'étude récente, et captivante, de Rodolphe Alexandre : Gaston Monnerville et la Guyane, nous a permis de repositionner la question du bagne dans le contexte politique plus vaste, et plus subtil, de la Guyane d'après-guerre. Enfin, l'accès à des sources étrangères affine et complète ce qui était déjà en partie connu sur la Guyane de cette période.

Le bagne colonial, à sa fin comme à son origine, se révèle bien comme partie intégrante de l'histoire coloniale de la France ; ce qui ne l'empêche pas d'appartenir à la vaste constellation des châtiments de notre pays et d'inscrire un chapitre entier, plus complexe qu'il n'y paraît a priori, au livre des peines judiciaires.

Introduction

Le territoire de la Guyane française longtemps disputé, perdu et repris par la France, largement rebelle aux tentatives de colonisation par une population blanche, présente, au nord-est, une côte d'environ 350 kilomètres sur l'océan Atlantique (voir carte page 24).

Les terres côtières y sont basses, sans cesse chargées en alluvions venues des hautes terres intérieures lavées par les pluies saisonnières et charriées par les nombreux fleuves côtiers, ouverts sur l'océan par de vastes estuaires envasés ne permettant pas, sans l'intervention de l'homme, la navigation de bâtiments importants. Ces Terres-Basses constituent également les vallées des fleuves jusqu'aux premiers sauts, ou rapides, qui barrent leur cours à l'approche de la mer. Ces vallées, cette bande côtière présentent des marais tourbeux, noyés régulièrement par les eaux tombant à raison de 4 mètres annuellement. Le langage local appelle ces marécages pripris. Les palétuviers y croissent, immenses, déployant leurs étranges racines semi-aériennes qui dessinent, au ras des flots noirs, de fantasmagoriques figures hésitant entre les formes végétales et animales, tentacules sylvestres abritant tout un monde d'animaux obscurs.

À côté de ces pripris, s'étendent des savanes, ou prairies sèches couvertes d'herbes hautes lorsque la saison des pluies est là. Entre ces deux mondes s'infiltrent les marais tremblants, tourbières en formation dans lesquelles flottent des amas d'herbes emportées par les pluies sur un sol incertain, boueux, capable, dit-on, d'absorber le maladroit s'y aventurant.

Au-delà de ces Terres-Basses s'élèvent des collines constituant les Terres-Hautes, plateau culminant à 300 ou 400 mètres, couvert de forêts tropicales épaisses, s'étendant au sud vers les monts Tumuc Humac, hauts d'à peine 500 mètres mais qui forment la ligne de partage des eaux du bassin de l'Amazone.

Les fleuves les plus importants sont le Maroni, au nord ouest, dessinant la frontière avec l'ancienne Guyane hollandaise ou Surinam. Long d'environ 500 kilomètres, il est formé par deux rivières principales, l'Araua et le Tapanahoni charriant les eaux des terres hautes, drainant la multitude des sources vers l'océan. Son cours est, comme l'ensemble des fleuves de la Guyane, obstrué par des sauts multiples interdisant la navigation. Seule la pirogue peut être utilisée sur ces eaux. À l'approche de la mer, le lit du Maroni est immense, ensablé en maints endroits, ponctué d'îles, parcouru sans cesse par les pirogues et embarcations légères, désormais pourvues de moteurs et manœuvrées non plus à la rame ou à la pagaie mais par le maniement habile de la barre. Cette partie du fleuve permet, au moins jusqu'à Saint-Laurent du Maroni, la navigation de véritables navires.

C'est par ce fleuve que les condamnés au bagne, après la création du territoire pénitentiaire du Maroni⁵, parvenaient sur leur terre de transportation. Le fleuve, à Saint-Laurent du Maroni, agglomération fondée pour les besoins du bagne, porte aujourd'hui encore la trace de ces arrivées qui furent si nombreuses, et si pathétiques souvent, en conservant sur sa berge et dans

les eaux la bordant, moignons délavés par le temps et l'oubli, les pieux de bois sur lesquels s'appuyait le quai de débarquement. Le touriste peut encore voir les restes du camp de la Transportation et de l'hôpital de la colonie pénitentiaire. Non loin de là se dresse une île curieuse, surréaliste serait-on tenté d'écrire, née d'un bâtiment échoué dans les années 1920, l'Edith Cawell. La coque métallique rongée de rouille semble flotter, ouvrant à sa proue, béants, deux orifices noirs par où coulait autrefois la chaîne de l'ancre et que l'on devine aujourd'hui déboucher sur des eaux prisonnières. Au-dessus, là où les marins frottaient les bois du pont, se dressent des arbres et croît un monde végétal aussi luxuriant que la forêt profonde. Des oiseaux s'y posent, confondant sous ce ciel toujours chaud, la terre et l'eau, les créations de la nature et celles de l'homme.

Parallèlement au Maroni, au sud, coulent la Mana, le Sinnamary, le Kourou, la Comté, l'Approuague et enfin l'Oyapock formant, au sud, la frontière actuelle avec le Brésil.

Il faut se souvenir de la présence de plusieurs îles, à quelques encablures des côtes. Les plus connues sont les îles du Salut, visibles depuis Kourou, qui regroupent l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable. Cet archipel sera le berceau de la transportation et deviendra, dans l'imaginaire collectif, le symbole même du bagne. Il est possible que l'onmastique ne soit pas étrangère à cette mutation, comme nous le verrons dans le corpus de l'étude. Il faut citer également l'îlet la Mère, qui fut utilisé pour la transportation, l'îlet le Père et celui de l'Enfant Perdu, au nom si évocateur, au large de Cayenne.

Le climat de la Guyane est chaud et humide : la température moyenne annuelle est d'environ 28°. Le plus surprenant, pour l'Européen, est sans doute l'alternance des saisons sèches et des saisons humides. Du début de décembre et jusqu'au mois de juillet tombent, tous les jours, des trombes d'eau inondant en quelques instants tout espace ouvert. La pluie cesse comme elle vient, en quelques minutes, et le soleil, de nouveau, redevient brûlant tandis que l'eau tombée s'évapore ou s'en va vers les fleuves en mille flots boueux. Cette période constitue la saison d'hiver. La saison sèche est plus courte, de juillet à la fin d'octobre ou au début de novembre.

En toute saison la forêt est épaisse, immense, affichant un fantastique camaïeux de verts. Les couleurs des savanes passent du vert au jaune et brun lorsque les pluies cessent. Les zones humides se dessèchent alors et quelques animaux, tels certains poissons, s'y enfouissent dans le sol, pratiquant une sorte « d'hivernage » en attendant le retour de l'eau salvatrice.

Sous ce climat si déroutant pour l'Européen, se déploie une végétation luxuriante : acajou, palissandre, ébène, bois de rose, bois de violette, cèdre noir, arbre à pain, arbre à lait, palmiers divers, gommiers, bois d'angélique. Au creux des branches s'épanouissent d'éclatantes orchidées. Des lianes s'enroulent, des feuilles se mêlent aux feuilles, mariant leurs formes, leurs nuances de verts, captant la lumière éblouissante ou s'imprégnant avidement des eaux de pluie, les troncs s'élancent, piliers vertigineux d'une immense et bruissante cathédrale de la nature.

Sur cette terre, sous ces branchages enchevêtrés, le long des troncs lisses, sous les racines pénétrant l'humus et l'eau, dans le ciel nu, vit un monde d'animaux : singes variés, toujours curieux et bruyants, jaguars, tapirs, agoutis, perroquets aux couleurs vives, oiseaux-mouches vibrants de l'éclat fulgurant de leur plumage minuscule, urubus évoquant le croisement entre le corbeau et le vautour de nos régions, noirs de plume, se nourrissant de détritiques et de

cadavres d'animaux, tortues, iguanes, mais aussi serpents dont quelques-uns impressionnent par leur taille et d'autres épouvantent par la perspective de leur morsure mortelle, araignées grosses comme des crabes, scorpions dangereux, fourmis redoutables, moustiques véhiculant la malaria et bourdonnant sans cesse, agressifs, innombrables, mouches au dard acéré tel celui de la guêpe, caïmans tapis dans les eaux dormantes en attendant leurs proies, poissons dont certains à la mâchoire redoutable, tel le piranha, sont capables de tuer un homme. Les insectes sont partout, rampant et volant, grouillant et marchant, rendant le séjour de l'Européen difficile, voire pénible dès qu'il quitte les centres maintenant urbanisés. Cette étrange faune aux formes, aux couleurs, aux mœurs inconnues de l'Européen, par l'effroi qu'elle provoqua chez certains voyageurs, par les récits qu'ils rapportèrent et dans lesquels, comme pour conjurer la peur et le danger passés, ils souhaitaient se donner le beau rôle en amplifiant et déformant la dangerosité de cette terre, généra un véritable mythe de la forêt guyanaise et de ses périls, mythe noir qui poursuivit la Guyane et vint conforter celui, tout aussi tragique, de tueuse d'hommes blancs par son seul climat et ses maladies endémiques rôdant sans cesse, telles de sinistres esprits maléfiques.

Bien des dangers évoqués par ces récits étaient cependant parfaitement réels. Notre siècle sait aujourd'hui prévenir et guérir certaines maladies endémiques de ces régions et certaines morsures ou piqûres d'animaux, ce qui n'était pas le cas jusqu'à une période récente : la malaria tuait régulièrement et faisait partie, sous le terme générique de « fièvres », des maladies ordinaires pour l'Européen y séjournant. La fièvre jaune fit des ravages ainsi que l'hépatite dont les conséquences étaient aggravées par la forte consommation générale d'alcool et qui remplissait, lorsque le temps des vacances était venu, les stations thermales métropolitaines de curistes au teint jaune revenant des « colonies ». La lèpre sévissait, endémique également, ainsi que tous les troubles digestifs graves, diarrhées provoquées par certains parasites du foie ou des intestins et entraînant régulièrement la mort. À cela s'ajoutait, comme en métropole à la même époque, la tuberculose, rendue plus redoutable encore dans cette lointaine Guyane par les conditions climatiques et par une alimentation et une hygiène largement défectueuses.

Nous devons garder présent à l'esprit ce paysage, son histoire, son climat, sa flore et sa faune si nous voulons comprendre ce que fut la situation du bagne de Guyane et les conditions de vie de sa population, surveillants compris.

Nous devons ajouter à cela la distance entre l'Amérique du Sud et la métropole, si grande à l'époque de la marine à voile et à peine raccourcie lorsque vint le temps des machines à vapeur. Si les distances, mesurées en kilomètres ou miles marins, sont bien évidemment restées les mêmes pour nous, le temps pour les parcourir, par l'avion, le téléphone ou l'internet, est incomparablement réduit et confère à cette région une proximité qu'elle n'a acquise qu'à une époque très récente. Là où le voyage dure huit à neuf heures pour nous, il fallait trois semaines au début du siècle. La Guyane, à l'époque des bagnes, constituait une sorte d'île perdue dans le temps et l'espace. Et dans cette île, la population des fonctionnaires composait elle-même une autre île, refermée sur elle-même et dont les membres, dispersés pour la plupart dans des pénitenciers éloignés des rares et modestes centres urbains, vivaient entre eux, attendant la venue des navires comme une fête promise, et les longues vacances en métropole comme une parenthèse riieuse dans une vie difficile ponctuée de maladies et de morts prématurées. Le personnel administratif et militaire en charge du bagne ne fit pas exception à ce mode de vie.

Cet éloignement favorisait les manœuvres les plus douteuses de la part de certains responsables locaux, affranchis ainsi du regard de leurs administrations de tutelle. Nous en verrons maints exemples avec, en particulier celui de l'expédition de Kourou, et nous en retrouverons d'autres avec le bagne colonial.

La population locale était constituée, à l'origine, d'Indiens nomades de différentes ethnies, qui, devant l'arrivée des Européens, reculèrent leur aire d'évolution vers les terres hautes. Les Galibi et les Palikur constituaient deux des tribus côtières dont les activités étaient essentiellement tournées vers la mer et les mangroves ; ils varièrent peu leur territoire d'évolution alors que les autres ethnies remontèrent vers l'intérieur du territoire, et constituèrent cet ensemble que les Guyanais appellent aujourd'hui les Amérindiens des Grands Bois.

Anthropologues et historiens s'accordent à reconnaître l'existence de grands mouvements migratoires parmi l'ensemble des Indiens de la Guyane, de luttes rivales, de brassages de populations amenant l'absorption de certains groupes par d'autres, plus puissants, avant l'arrivée des Européens. Cependant, la venue de l'homme blanc perturba fortement et durablement le mode de vie de ces populations.

La présence des colonisateurs provoqua, outre les migrations vers les profondeurs de la forêt guyanaise, une forte mortalité parmi les autochtones. Les Européens, en effet, comme au cours des conquêtes de l'ensemble de l'Amérique, introduisirent des microbes et des virus inconnus des Amérindiens et contre lesquels ils n'avaient pu développer leur système immunitaire. La rougeole ainsi que la variole et la tuberculose firent des ravages considérables. Ces maladies affaiblirent sans doute l'ensemble de la population concernée et rendirent plus sévères les effets des endémies régionales, telles que celles, déjà citées, de la fièvre jaune ou du paludisme.

Il convient d'ajouter à cela les effets moraux induits par la rencontre, dans toutes les acceptions du terme, de deux mondes : le choc des cultures fut une véritable confrontation de civilisations dominée par une incompréhension réciproque. Certes, la présence européenne en Guyane ne prit pas le tour violent qu'elle eut dans les terres soumises aux Espagnols et aux Portugais ; néanmoins les Indiens y connurent l'esclavage qui, pour avoir été « extrêmement faible », selon l'expression des auteurs des Indiens de Guyane, reste cependant une réalité et ne fut sans doute pas totalement étranger aux mouvements de replis vers les terres hautes.

Les puissances étrangères présentes sur les terres guyanaises, Hollandais, Portugais, Français, Anglais, utilisèrent souvent les populations indiennes comme force militaire, armant les tribus les unes contre les autres, les utilisant comme auxiliaires dans leurs propres luttes. Des rivalités entre divers groupes ethniques s'accrochèrent, ou naquirent ainsi, conduisant à un renforcement des vagues migratoires et à une insécurité générale dommageable à l'ensemble des autochtones, au point que leur présence, dès la fin du XVIII^e siècle, devint minoritaire, non à cause d'une émigration massive d'Européens, mais par diminution de leur nombre. La politique coloniale put les ignorer et crut même à la disparition de certaines ethnies redécouvertes vers le milieu du XX^e siècle.

Un métropolitain nouvellement venu en Guyane, en 1773, notait à propos des Indiens qu'ils étaient doux, « paresseux, mous, lâches et indolents », et fortement attirés par l'alcool. Ils

apparaissaient alors comme les vestiges dérisoires et exotiques d'une population indigène sans importance, tant sur le plan humain qu'économique.

De nos jours, six ethnies sont recensées sur le territoire de la Guyane française et leur population augmente régulièrement depuis environ un demi-siècle.

De 1652 à 1848, période au cours de laquelle l'esclavage fut légal, de très nombreux esclaves furent importés d'Afrique. L'importation d'esclaves africains peut, en partie sans doute, s'expliquer par la réticence des Indiens au travail forcé et par leur esprit d'indépendance à l'égard des Blancs, attitude encouragée par l'hostilité du pouvoir royal au principe même de l'esclavage des Amérindiens, et par la protection des Jésuites arrivés en Guyane en 1651. La volonté de mise en valeur de la Colonie, devant le peu de colons Blancs et le refus de participation des Indiens, incita à l'ouverture de marchés d'esclaves. Deux compagnies bénéficiant du privilège royal, la Compagnie des Indes et la Compagnie de la Guyane, ainsi que quelques armateurs privés, se livrèrent à ce commerce. Cependant, il s'avère que le nombre des esclaves importés en Guyane a été inférieur à celui de ceux envoyés dans les autres colonies françaises des Caraïbes. Un voyageur débarquant à Cayenne en 1773 notait ainsi qu'« il faudrait dans la colonie 12000 nègres de plus » pour la sortir de sa pauvreté et lui donner l'éclat de Saint-Domingue ou de la Martinique. Le prix élevé des esclaves et la pauvreté relative de nombre de colons Guyanais, dont les revenus étaient inférieurs à ceux des colonies françaises des Caraïbes, expliquent cette situation.

La carence en main-d'œuvre servile conduisit Besner, devenu gouverneur de la Guyane en 1782, à une démarche originale et surprenante dans le contexte de la société coloniale esclavagiste de son époque : il rechercha une alliance avec les Noirs marrons de la Guyane hollandaise et leur proposa de travailler librement en territoire français.

Les esclaves des Hollandais, parce qu'ils étaient traités plus durement que nos esclaves, avaient déserté régulièrement et massivement les plantations de leurs maîtres pour se réfugier dans les forêts, où ils constituèrent des groupes armés et recomposèrent de véritables tribus. Devant la force et le nombre de ces fugitifs, la Hollande leur concéda la liberté, à partir de 1761, et chercha à les maintenir le long de la rivière Tapanahoni et de la rivière Surinam.

Ces hommes firent quelques incursions pacifiques en Guyane française, incursions qui débouchèrent sur une installation définitive en territoire français après 1774. Poussé tout à la fois par le désir de contrôler ces populations et par le besoin toujours omniscient de bras pour l'agriculture, Besner leur proposa un établissement sur le Conamama puis à la Mana. Il n'y eut pas de suite, au grand soulagement des colons qui voyaient toujours d'un très mauvais oeil la venue éventuelle de Noirs libres à côté de leurs esclaves, déjà enclins, pour un certain nombre, à l'insoumission et à la révolte.

Cette tentative véritablement extraordinaire dans le contexte de l'époque et de la région, plus qu'aucun commentaire de voyageur, plus qu'aucune réclamation de fonctionnaire ou de colon, souligne le besoin criant de la Guyane de la fin du XVIII^e siècle en main-d'œuvre, et témoigne de la volonté de développement de la Colonie de la part de la France.

Nous retrouverons, au XIX^e siècle, une tentative qui, pour être différente, n'en demeurerait pas moins parallèle : une religieuse, la Mère Javouhey, chercha à intégrer les Noirs libres dans la société guyanaise de son temps.

Dans l'un et l'autre cas, le besoin en travailleurs avait amené à prendre en considération une partie de la population noire de la Guyane.

Le nombre de ces Noirs marrons, officiellement autorisés à résider en Guyane française en 1786, était alors estimé à 1200 personnes.

Un premier décret du 16 Pluviose an II (4 février 1794) abolit l'esclavage dans la Colonie, provoquant une première grave crise économique et sociale, malgré des moyens de coercition drastiques établis à l'encontre des Noirs ; des plantations furent abandonnées, faute de bras pour les cultiver, et la population des Noirs fut ressentie comme dangereuse par les Blancs effrayés par la perspective de possibles actes de vengeance.

Fraîchement débarqué à Cayenne, en 1798, avec un groupe de déportés, Ange Pitou notait qu'après un mouvement de révolte, les Noirs, dits libres, étaient en réalité soumis à une très restrictive réglementation de circuler et de travailler, et se trouvaient, de fait, de nouveau sous le joug des Blancs : « Ils ne peuvent sortir de chez les maîtres qu'ils ont choisis, que faute de paiement ou de gré à gré. Ils ne peuvent aller d'un canton à l'autre sans permis. Le fouet est remplacé par la prison sur les habitations ou par la Franchise, maison de correction où ils travaillent au dessèchement des terres basses, et reçoivent en entrant et en sortant soixante et quatre-vingts coups de nerf de bouf ». Les rapports entre Noirs et Blancs était alors plus que tendus. Ange Pitou, encore, nous trace les lignes générales de ces rapports : « [...] les noirs, entre la crainte et l'espérance, ressemblent à une bête de somme qui, voyant son cavalier, fait de légers mouvements de tête pour ne pas laisser couler le collier de fatigue. Leurs anciens maîtres, comme le chien en arrêt sur une caille, attendent le signal pour les happer ». Pitou se gardera bien, dans la relation de sa déportation, de condamner ouvertement le comportement des Blancs résidant dans la Colonie à l'égard de la population noire, mais, cependant, à plusieurs reprises, il nous fera part indirectement, comme il le fait ici, de son désaccord profond, voire de sa condamnation.

L'abolition définitive de l'esclavage, en 1848, ne permit pas plus aisément le rapprochement entre les groupes ethniques ; elle ne permit pas non plus la réintégration dans la société guyanaise des Noirs marrons qui, échappés à leurs maîtres, s'étaient réfugiés dans l'épaisseur des forêts et y avaient repris un mode de vie proche de celui de leurs origines, retrouvant leur langage, le mêlant de français. Les observateurs de la fin du XIX^e siècle pouvaient écrire que les villages Boschs, nom d'un de ces groupes d'hommes retournés à leur culture, ressemblaient à ceux de l'Afrique, avec des huttes rondes et closes, et que le retour à l'état de nature s'était si bien opéré chez eux que les « superstitions de leurs ancêtres » étaient redevenues les leurs. À la même époque, leur nombre était estimé à environ 17000 personnes. Elles avaient à leur tête un responsable élu portant le titre de Grand Man. En 1862, un de ces chefs vint visiter Cayenne et fut, semble-t-il, frappé par les uniformes militaires français au point de vouloir en porter un ce qui, alors, parut d'un ridicule achevé aux colons comme à l'ensemble des fonctionnaires français de race blanche.

Les Noirs dirigés par le Grand Man passaient non seulement pour sauvages mais aussi pour paresseux : « Ils ne travaillent que pour vivre » écrivait le Père Rouvier dans sa description de la Guyane, ne comprenant pas, et n'admettant pas, la place et l'intérêt des danses et chants, abondamment pratiqués, dans leur culture. Nous pouvons également noter au passage la place faite au travail dans la conception générale de l'existence des plus démunis aux yeux de la classe dominante : il est non seulement un moyen de gagner sa vie mais encore un mode de vie.

L'évolution de la société française, l'arrivée de la transportation en Guyane ne firent pas pour autant disparaître les préjugés raciaux, comme nous le verrons ultérieurement.

Conclusion

Que reste-t-il du bagne de Guyane ? Au fond de notre imaginaire collectif, il se tapit toujours, lieu étrange, obscur et envoûtant, construit par le flot des mots passés, noirs et poisseux, qui ont ressassé jusqu'à la nausée les abus du système et ses travers, sans les mettre en rapport avec l'époque des faits, avec la législation existante, avec les conditions générales de vie de la société, dans la très large majorité des cas. Et aux mots insidieux, voire mensongers, aux récits proprement fantaisistes tel celui de Papillon, sont venus s'ajouter les images de films dans lesquels les visages d'acteurs connus prêtaient aux figures de condamnés les composantes sympathiques et attirantes propres à faire oublier les culpabilités réelles.

Mais l'histoire du bagne de Guyane n'est pas un roman. Les personnages qui l'ont imaginé, ceux qui l'ont mis en ouvre étaient des hommes politiques, des militaires, des légistes, des médecins dont l'existence est attestée par une multitude de documents et dont la pensée, pour certains d'entre eux, nous est connue par leur correspondance et l'ensemble de leurs actions publiques. Ces acteurs premiers de la transportation, pour reprendre le terme technique en usage, ont exprimé, matérialisé les courants de pensée de tout le peuple de France : sans le socle du soutien populaire qui réclamait châtement pour le coupable et protection pour la société, sans celui de tout un processus de réflexion louvoyant sans cesse entre désir d'éviction totale et espérance de redressement du condamné, le bagne de Guyane n'aurait pas vu le jour. La mise en place de la relégation, par la III^e République, correspond à une période de durcissement à l'égard des déviances sociales ; comme la transportation, elle n'est pas sortie subitement du cerveau d'un légiste particulier: elle germait depuis le temps de la mise en place du bagne, nous l'avons vu. La relégation est apparue à une majorité de Français comme une institution utile au pays. Le bagne, avec ses différents types de condamnés, a été l'enfant d'une société qui l'a porté, mis au monde puis formé et soutenu. Il a été, dans toutes ses composantes, le reflet fidèle de la société qui l'avait créé et qui a continué de le faire vivre.

Le pays dans lequel s'est implanté le bagne est lui aussi une réalité. Sans le rapport de colonie à métropole, le bagne aurait-il pu être ? Aurait-il pu être ce qu'il a été ? Seules, les puissances colonisatrices des XVIII^e et XIX^e siècle - si nous exceptons la Russie, puis l'URSS, dont l'immensité des territoires masque une véritable fédération, avant la lettre, des régions la composant - ont connu ce type d'installations. La France n'acceptait plus de voir ses forçats dans ses ports : elle les a envoyés dans une colonie. Certes cela correspond à un désir d'éviction, mais le choix du lieu restitue au substantif colonie toutes les facettes de sens dont il était pourvu à l'époque des faits, facettes dans lesquelles miroitent et éclatent, kaléidoscope complexe, tout à la fois un réel désir, de la part de la métropole, de modernisation, d'apport de

bienfaits et de «civilisation» à l'égard de la Colonie, mais aussi condescendance, mépris, ignorance. La colonie était un ailleurs lointain et mineur tout au service de la métropole ; la colonie était un faire valoir de la métropole. C'est ce type de rapports qu'a dénoncé le procès de Nantes dans lequel Monnerville a su se faire reconnaître à la fois de la métropole et de la Guyane. C'est cet aspect de la question du bague qui a essentiellement heurté Gaston Monnerville et c'est celui qu'il a mis en avant, repoussant l'idée de nécessité économique, qu'il considérait comme un argument secondaire, et l'expérience le prouvant, tout à fait fallacieux. Monnerville a été le champion d'un pays en mal de reconnaissance et de respect. Son intervention constitue véritablement un moment dans l'histoire de la politique coloniale de la France.

Sans doute parce que le bague a longtemps rappelé aux Guyanais l'époque coloniale, avec ses composantes humiliantes, et parce que les vestiges de cette institution sur leur sol les renvoyaient au temps du mépris, ou de l'indifférence, la population guyanaise s'est non seulement désintéressée du bague mais en a rejeté aussi le souvenir : des bâtiments furent détruits, comme aux Roches, laissés à l'abandon, les archives subissant également les contrecoups de ce désintérêt. La mise en place du centre spatial de Kourou, par exemple, apparaît dans un article de la Revue française de 1967, comme un effacement du bague : les photographies montrent les ruines du camp des Roches en 1966, submergées par la végétation, toitures éventrées, et la légende dit : «À l'emplacement de l'ancien bague s'élèvera un centre touristique et de détente, "les Roches"». Dans le même article, une autre photographie montre la tour dite de Dreyfus, avec, à sa droite, des pans de mur émergeant des touffes de palmiers, et la légende affirme : «Sur l'emplacement de la base de Kourou on peut encore voir, au milieu d'une végétation qui embellira le centre, les ruines de l'ancien bague». Le bague apparaît bien comme le témoin d'un passé obscur que la modernité s'apprête à engloutir, ce que confirme la conclusion de l'auteur : «Le Centre spatial guyanais apparaît aussi comme le moteur de l'économie moderne de la Guyane». Le Centre spatial, dans cet article, devenait le contrepoint du bague ; la science et le progrès succédaient à ce qui apparaissait comme l'obscurantisme. Une véritable relecture du bague apparaît dans ces photographies et ces propos du XX^e siècle, relecture qui ne cadre pas avec la façon dont le bague colonial a été perçu à l'origine.

Cependant le bague est partie intégrante de l'histoire de la Guyane, au même titre qu'il est celle de la France, les deux pays ayant un passé de trois cents ans en commun : détruire des murs n'efface pas cette réalité. Les autorités guyanaises l'ont compris et la ville de Saint-Laurent, née du bague, en particulier, préserve les éléments les plus représentatifs d'un mode de punir dont elle a été le produit et le lieu central : un musée du bague vient d'être ouvert et ce centre, ainsi que les bâtiments toujours existants, témoignent d'une réconciliation avec l'Histoire ; les bâtiments de la transportation sont devenus lieux de mémoire communs aux Métropolitains et aux Guyanais. Les îles du Salut reçoivent des touristes fortunés, exploitant encore aujourd'hui les mythes générés par l'onomastique: l'île du Diable, même vue depuis Royale, fascine toujours. Des ombres planent sur ces îles, incertaines et floues, dominées par la silhouette en ombre chinoise du Capitaine Dreyfus. L'hôpital aux murs de pierre - cette pierre extraite du sol de l'île par les premiers transportés - a reçu une nouvelle toiture. L'église a gardé belle allure mais la maison des religieuses - ces femmes si dévouées aux malades - est devenue une ruine. Un chemin s'en va vers la maison du commandant devenue centre touristique, entouré de fleurs et de cette végétation superbe de la Guyane. Un agouti passe parfois, furtif sur ses pattes grêles ; des noix de coco se dessèchent sur le sol, rappelant qu'il

était interdit aux condamnés de les ramasser. Un travail collectif passé se devine devant la citerne creusée à même la roche, les anciennes cases des surveillants, la chapelle, la prison dont les cellules sont dévastées, toiture percée par des arbres croissant là où les hommes croupissaient ; le bagne a laissé ses marques, reprises par les autorités à des fins touristiques. Mais des événements politiques récents, à Cayenne, ont, semble-t-il, détruit des archives portant sur le bagne ; s'agit-il d'un accident ou d'un acte prémédité ? Le geste, quelles qu'en furent les raisons, porte la marque d'un rejet, au moins symbolique, d'un type passé de rapports entre la France et la Guyane, rapports dans lesquels passait la soumission de la Colonie à la puissance de la métropole.

Peut-on pour autant prétendre que la France n'a aucunement recherché l'intérêt de la Colonie en envoyant ses condamnés outre-mer ? Rien ne permet de l'affirmer car rien de semblable n'apparaît, à notre connaissance, dans les temps fondateurs du bagne ; la correspondance des Jésuites, en particulier, fait apparaître tout à la fois la sincérité de cet objectif en même temps que la distorsion entre ce but et les pratiques mises en œuvre. Constamment la recherche de main-d'œuvre pour la Colonie a été évoquée ; elle l'était encore, parmi d'autres objectifs ouvertement affichés, en 1930/1931, lorsque les bagnes des Indochinois furent mis sur pied. Ces arguments furent-ils constamment et uniquement des prétextes ? Sans doute pas, quoi que l'insistance de certains responsables, au sortir de la guerre, en particulier, demandant la reprise des convois vers la Guyane, ou « toute autre colonie », puisse très légitimement le faire penser. Mais, précisément, au sortir de la guerre, ni la France ni la Guyane n'étaient ce qu'elles avaient été un siècle plus tôt, et lorsque Mélinon, dans les années 1860, demandait des terres à donner en concession aux libérés, lorsqu'il faisait des essais d'engrais chimiques et encourageait les colons libres à suivre l'exemple des anciens condamnés, il prenait en compte, outre le devenir de la transportation, celui de la Guyane. Exclure systématiquement la sincérité de la recherche du développement de la Guyane de la démarche des responsables, comme certains abus inqualifiables pourraient y autoriser, serait amputer l'histoire des bagnes de la Guyane d'un pan entier de sa composante : les débordements d'une partie du personnel, les graves erreurs commises, les manquements impardonnables d'individus corrompus, les aberrations mêmes du système, son évolution ne doivent pas oblitérer la prise en compte, à des degrés certes variables dans le temps, de la Colonie.

Les individus dont la France voulait se défaire, et qui ont eu à subir les châtiments de la transportation, de la relégation et de la déportation, n'étaient pas non plus des personnages fictifs : ils étaient des êtres de chair et de sang, au même titre que ceux les punissant, mais ils étaient coupables. Dans la très grande majorité des cas, ces hommes ne nous ont pas dit ce qu'ils savaient de la peine subie, de leurs crimes, de leurs fautes ; ils sont restés dans l'histoire par leur condamnation, et très exceptionnellement par leur rachat ou par la reconnaissance de leur innocence, se détachant alors, à titre individuel, de la masse confuse des condamnés. Le bagne de Guyane reste ce gouffre dans lequel se sont perdus, de corps et de réputation, des hommes et femmes dont la France ne voulait plus.

Est-ce à dire que le bagne a été de bout en bout lieu de torture, de souffrance, de mort, comme tendraient à le faire croire nombre d'écrits ? Le bagne des origines, ouvrant des camps dans la Comté, arasant l'île Royale à l'explosif, bastonnant les insoumis, n'est pas celui de la fin des années 1920 car la société, en son entier, n'est pas la même. Cependant, malgré une humanisation incontestable des moeurs pénales, toute l'histoire du bagne est caractérisée par la réduction du condamné à un instrument de production, que celle-ci soit destinée à profiter à

la Colonie ou à la seule transportation, sans que le redressement moral ait été véritablement recherché, si l'on excepte les tentatives - contrecarrées par l'Administration pénitentiaire - des Jésuites. La mise en œuvre de la peine n'a jamais prévu aucun moyen d'éducation des hommes et le bas niveau de recrutement des surveillants, déploré dès l'origine nous l'avons vu, n'a pas favorisé le développement d'une réflexion en ce sens. Il est à remarquer que les Jésuites et l'Armée du Salut ont eu en commun de considérer les coupables, détenus et libérés, comme des êtres humains tout en rejetant leur mode de raisonnement, leurs critères de valeur totalement dévoyés par l'enfermement et un passé de délinquant, pour leur réapprendre - ou tenter de leur enseigner - les codes implicites, et explicites, de toute vie en société. Les règlements appliqués par l'Armée du Salut dans ses centres d'aide tendaient à l'apprentissage d'horaires de travail, de l'effort, de respect de l'autre mais aussi de respect de soi. Charles Péan disait qu'au contact des salutistes, les anciens condamnés «reprenaient coloration humaine» bien que fort peu d'entre eux fussent touchés par les prêches de l'Armée du Salut. Le bagne a déshumanisé les condamnés et fait peu de cas de la vie humaine. L'immense mérite de l'Armée du Salut a été de montrer par l'exemple la possibilité de réinsérer les anciens condamnés dans la société, pour peu que leur dignité leur fût rendue.

Le bagne a secrété une administration qui, très rapidement, n'a plus fonctionné que pour elle-même, selon les inspecteurs coloniaux, et qui, en raison de sa puissance, a toléré en son sein des excès et des abus. Ce trait également semble inscrit dans chacune des entreprises de la France en Guyane, et bien des griefs d'incompétence, de passe-droit, formulés à l'encontre des responsables de l'expédition de Kourou, puis de ceux de la déportation révolutionnaire, se retrouvent à propos de l'Administration pénitentiaire.

Cependant le bagne, parce qu'il permettait des trafics, des «combines» aboutissant à un facile adoucissement des conditions de vie, parce qu'il laissait les condamnés en contact avec la population libre de la Colonie, parce qu'il donnait à chaque bagnard l'illusion d'une possible évasion, d'un semblant de liberté en cours de peine par le placement chez des particuliers, par exemple, a généré sa légende rose, contrepoint à sa légende noire : le bagne semblait aux criminels comparissant devant les juges moins pénible que la prison.

De plus, les récits sur le bagne mettant en relief les duretés des conditions de vie, des châtiments internes, tressaient autour de la figure du condamné l'auréole du héros, voire du martyr : le bagnard est resté, dans la mythologie de la pègre, plus « grand » que le prisonnier, mais bien moins « héroïque » que le condamné à mort.

Genet, du fond de ses prisons, a parfaitement ressenti et exprimé cela. Dans un poème mis en musique par Hélène Martin, il chante :

Ô la douceur du bagne impossible et lointain !
Le ciel de la Belle, ô la mer et les palmes,
Les matins transparents, les soirs fous, les nuits calmes
Ô les cheveux tondus et les Peaux-de-satin.
Rêvons ensemble, Amour, à quelque dur amant,
Grand comme l'Univers mais le corps taché d'ombres.
Il nous bouclera nu dans ces auberges sombres,
Entre ses cuisses d'or, sur son ventre fumant,
[.....]

Les matins solennels, le rhum, la cigarette...
Les ombres du tabac, du baigne et des marins
Visitent ma cellule où me roule et m'étreint
Le spectre d'un tueur à la lourde braguette.
Ô la douceur du baigne ...

Nous voyons surgir, sous la plume de Jean Genet, un baigne dans lequel les amours homosexuelles seraient belles et brutales tout à la fois, paradis perdu nimbé de son impossible accessibilité, du mirage de son improbable évasion, de son exotisme facile, de ses souffrances glorifiantes. Monde d'hommes pour des hommes, dans lequel la mort et le sexe se mêlent.

Dans Notre-Dame des Fleurs, Genet montre une autre forme de fascination pour le baigne, fascination-répulsion face à la transportation qui grandit celui la subissant et engendre une profonde admiration à son égard : « Ainsi le baigne vivait dans l'ombre de tous ces soleils éclatants dans leurs cellules grises - les hommes - et les gosses attendaient que l'âge leur offrit d'aller parmi les gaillards qu'ils vénéraient, qu'ils imaginaient, crânant en face des gaffes, insolents et superbes. Les gosses attendaient donc, enfin, de pouvoir commettre de vrais crimes, comme prétexte d'aller en enfer». Genet revient encore sur cette composante magnifiante du baigne dans Miracle de la rose lorsqu'il écrit que, dans ce monde à la porte du monde, « Les plus puissants macs s'y taillent - mot exact - une célébrité éblouissante ». Il se livre, dans ce passage, à un véritable panégyrique de la relégation, bien que la présentant comme un «monde sans issue que la mort ».

Mais ce baigne-là, exaltant et fascinant, appartient à l'imaginaire bien plus qu'à la réalité, Genet ne l'ayant connu que par des récits, par les mythes fleurissant dans l'ombre des cellules et aux détours des couloirs des maisons de redressement et des prisons. Il est une relecture flamboyante d'un monde inconnu et impossible. Il est l'ailleurs qui délivre de l'enfermement. Il est cet envers d'un baigne, planté dans la terre de Guyane, vu par un Albert Londres et un Charles Péan.

Mais Londres et Péan dénonçant les travers du baigne posaient des questions essentielles : qu'est-ce que le châtement ? Qu'est-ce qu'un coupable ? De toute évidence la fermeture du baigne de Guyane, concédée plus que voulue par la France, n'a pas apporté de réponse nette. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir des remous provoqués par la disparition de la peine de mort de notre législation, remous dépeints fidèlement et de façon particulièrement sensible par Robert Badinter dans L'abolition, et qui se raniment, sporadiquement aujourd'hui encore, lorsqu'il est question de la peine capitale.

La publication du livre du docteur Vasseur : Médecin-chef à la prison de la Santé, qui s'élevait contre les conditions de détention, de même, a soulevé les polémiques conjointes d'une Administration pénitentiaire qui s'est sentie insultée par la dénonciations d'abus, non de l'administration elle-même mais de certains de ses membres, et d'une partie de l'opinion publique approuvant la sordidité de la prison et les pratiques décrites. Les lieux dépeints par ce médecin de l'Administration pénitentiaire sont la prison, en France métropolitaine, aujourd'hui, mais les mots pour dire le criminel et le châtement - et la prison, dans sa finalité comme dans son organisation est totalement différente du baigne - ne sont pas sans évoquer la persistance d'un certain regard sur le coupable, la persistance de comportements pervers ou désespérés chez les condamnés, la persistance enfin, au-delà des abus manifestes, d'un

manque de moyens financiers, et, peut-être, encore, d'un manque de volonté politique. Lorsque le docteur Vasseur écrit : « La Santé, c'est une ville dans la ville où règnent la saleté, la détresse, la maladie, la perversité... Illogique, irrationnel, incompréhensible, c'est un monde à part, coupé de la vie », nous avons le sentiment de déjà vu, il y a longtemps. Nos prisons sont, en bien des points, ce que le bagne a été : le reflet noir de notre société, la face cachée d'un miroir dans lequel nous refusons de nous voir.

Et comment, au bout de ce périple au travers du temps, de l'espace guyanais, d'un système pénitentiaire qui prétendait conférer au travail forcé l'image bipolarisée du châtiment le plus dur et de la réinsertion sociale la plus éclatante, d'un mode de punir escamoté par le poids d'événements internationaux, comment donc résister à la tentation de faire siens, en les transposant au bagne colonial, les propos d'un Michel Foucault déclarant : « Car tout de suite la prison, dans sa réalité et ses effets visibles, a été dénoncée comme le grand échec de la justice pénale. [...]. L'histoire de l'emprisonnement n'obéit pas à une chronologie au long de laquelle on verrait se succéder sagement : la mise en place d'une pénalité de détention, puis l'enregistrement de son échec ; puis la lente montée des projets de réforme, qui aboutiraient à la définition plus ou moins cohérente de technique pénitentiaire ; puis la mise en œuvre de ce projet ; enfin le constat de ses succès ou de son échec. Il y a eu en fait un télescope ou en tout cas une autre distribution de ces éléments »